

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
YTRES - Commune

Séance du mardi 30 juin 2026

Délibération n° DE_28_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 23/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Monsieur LECAT André-Marie.

Présents : Monsieur LECAT André-Marie, Madame PRUVOST Élodie, Monsieur WECKSTEEN Lionel, Monsieur BANCOURT Jean-Louis, Monsieur DUPONT Maxime, Monsieur LECONTE Christophe, Madame DUBREMETZ Claire, Madame LEROUX Céline, Madame BASSEZ Mila

Représentés : Monsieur RICAUX Gérard représenté par Monsieur LECAT André-Marie

Absents et Excusés : Madame DUVIN Logane

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame PRUVOST Élodie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet du Canal Seine Nord-Europe

Le Conseil municipal de Ytres,

Réuni sous la présidence de M LECAT André-Marie, maire,

Vu le code rural et la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre d'aménagement foncier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 8 juin 2026, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposés par la commission départementale d'aménagement foncier
- de créer les chemins dont le détail figure au tableau suivant ;
- de supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant annexé

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Président de séance,

Monsieur LECAT André-Marie

DE_28_2026

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 062-216209098-20260630-DE28_2026_YTRES-DE

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 062-216209098-20260630-DE28_2026_YTRES-DE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL DU CANAL				
COMMUNES DE BARASTRE, BERTINCOURT, BUS, HAPLINICOURT, LEHELLE, METZ-EN-COUTURE, NEUVILLE-BOURJONVAL, ROCQUIGNY, RUYAULCOURT, TRESCAULT, VÉLU, VILLERS-POUICH et YTRES avec extensions sur BEUGNY, HAVRINCOURT, HERMIES, LEBUCQUIÈRES, LE TRANSLOY, VILLERS-AU-FLOS, GOUZEAUCOURT, RIBÉCOURT-LA-TOUR, ÉQUANCOURT, ÉTRICOURT-MANANCOURT, FINS, HEUDICOURT, SAILLY-SAILLISSEL ET SOREL				
Tableau récapitulatif des voies communales et des chemins conservés, modifiés, supprimés et créés conformément au plan annexé				
COMMUNE DE YTRES				
N° voirie sur le plan	Lieudit	Statut et dénomination	Travaux envisagés et / ou devenir	Observations
Voies conservées				
1		Route départementale n°7E1	Chemin conservé	Pour information
5		Route départementale n°18 de Péronne à Bertincourt	Chemin conservé	Pour information
11		Chemin rural d'Ytres à Neuville Bourjonval	Chemin conservé	Première partie conservée pour l'exploitant
17		Chemin rural d'Ytres à Neuville Bourjonval	Chemin conservé	Conservé pour la desserte des propriétés
18		Route départementale n°7E1	Chemin conservé	Pour information
25		Chemin rural dit d'Équancourt	Chemin conservé	
27		Route départementale n°18 de Péronne à Bertincourt	Chemin conservé	Pour information
28	AU CHEMIN BLANC	Chemin rural	Chemin conservé	Chemin mitoyen avec la commune de Lehelles
32		Route départementale n°19	Chemin conservé	Pour information
Voies modifiées				
2		Chemin rural d'Ytres à Bertincourt	Chemin conservé et renforcé	Chemin mitoyen avec la commune de Bus
3		Chemin rural d'Ytres à Bertincourt	Chemin conservé et renforcé	
4		Voie communale n°7 de Bus à Ruyaulcourt	Chemin conservé et renforcé	
10		Chemin de remembrement, d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
14	CHEMIN DE LA NEUVILLE	Chemin de remembrement, d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
13		Chemin rural d'Ytres à Neuville Bourjonval	Chemin conservé et renforcé	
22	VOIE CROSET	Chemin rural d'Équancourt à Ytres	Chemin conservé et renforcé	
30		Chemin rural de Péronne	Chemin conservé et renforcé	Chemin mitoyen avec la commune de Lehelles
31		Chemin rural de Péronne	Chemin conservé et renforcé	
33		Chemin de remembrement, d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
Voies supprimées				
6		Voie communale n°7 de Bus à Ruyaulcourt	Chemin supprimé	
7		Route départementale n°19E2	Chemin supprimé	Pour information : route départementale supprimée par la Société du Canal Seine Nord
8		Route départementale n°19	Chemin supprimé	Pour information : délaissé de RD supprimé par la SCSNE
9	CHEMIN DE LA NEUVILLE	Chemin de remembrement, d'exploitation	Chemin supprimé	
12		Chemin rural d'Ytres à Neuville Bourjonval	Chemin supprimé	Chemin supprimé par la SCSNE et l'AFAGE
15		Chemin de remembrement	Chemin supprimé	
16	FOND DU GARD	Chemin rural d'Ytres à Neuville Bourjonval	Chemin supprimé	Le chemin se situe sous un futur dépôt de la SCSNE. Il sera démantelé.
19		Route départementale n°7E1	Chemin supprimé	Délaissé supprimé par l'AFAGE suite à la création de la nouvelle route départementale par la SCSNE
23		Chemin rural d'Équancourt à Ytres	Chemin supprimé	

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 062-216209098-20260630-DE28_2026_YTRES-DE

Voies créées				
20	VOIE CROSET	Chemin rural d'Équancourt à Ytres	Chemin créé	Chemin attribué à la commune
21	VOIE CROSET	Chemin rural d'Équancourt à Ytres	Chemin créé	Chemin attribué à la commune
24	LES BOSQUETS	Chemin des Acacias	Chemin créé	Pour information : chemin attribué à la nouvelle AFR

Projet de voirie rurale proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans sa séance du 24 février 2026

Approuvé par le conseil municipal de Ytres dans sa séance du 30/06/2026
Le Maire,

Commune de
BARASTRE

Extrait du registre des délibérations

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton de Bertincourt

Le trente et un juillet deux mil vingt-six, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gislain BOURY, en suite de convocation en date du 6 juillet adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de GIANNUNA Séverine
Madame KROL Mélanie est élue secrétaire de séance

Délibération N° 31072026.30

Objet : créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet du Canal Seine Nord-Europe

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et de chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil départemental, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré, Décide :

- D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale d'aménagement foncier (ou d'approuver le projet avec les modifications suivantes : liste des modifications décidées) ;
- De créer les chemins dont le détail figure au tableau suivant ;
- De supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 062-216200824-20260731-31072026_30-DE

Nombre de membres en exercice :	10	Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 03/08/2026 et sa publication le 03/08/2026
Nombre de membres présents :	9	
Nombre de procurations :	0	
Nombre de suffrages exprimés :	9	
Vote : contre : pour : 9 abstention :		
Date de convocation :	06/07/2026	

Commune de
LEBUCQUIERE

Département du PAS-DE-CALAIS
28 JUL. 2026
ARRIVEE

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton de Bapaume

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-deux juin deux mil vingt-six, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno HIEZ, Maire, en suite de convocation en date du dix-sept juin, adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de Arnaud DAUTHIEUX et Alice BINET, absents excusés.

Monsieur Fabien STUER est nommé secrétaire.

Objet : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet du Canal Seine Nord-Europe Lot n°4

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et de chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 08 juin 2026, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Lebucquière, à l'unanimité des membres présents :

Décide :

- D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale d'aménagement foncier ;

- De créer les chemins dont le détail figure au tableau suivant ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits par les membres présents qui ont signé au registre.

Le Maire,
Bruno HIEZ



Nombre de membres en exercice :	11	Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 10 juillet 2026 et sa publication le 10 juillet 2026 Le Maire, Bruno HIEZ
Nombre de membres présents :	9	
Nombre de suffrages exprimés :	9	
Vote : contre 0 abstention 0 pour 9		
Date de convocation :	17 juin 2026	





Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal D2026/25

L'an 2026, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Christelle Marquès, Maire, suite à la convocation du 30 juin.

Présents (09) : Christelle Marquès, François-Xavier Férot, Lynda Hemdane, Anthony Pennel, Denise Muh,

Jean-Michel Guenard, Christophe Guenard, Véronique Sénéchal, Hugo Minchez,

Monsieur Guenard Jean-Michel a quitté la réunion à 19h30

Absents excusés (0) :

Absents non excusés (2) : Philippe Copie, Aurore Froment

Ont donné pouvoir (0) :

Quorum : Oui

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre votant : 09

Secrétaire de Séance : Anthony Pennel

Objet : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet du Canal Seine Nord-Europe.

Le Conseil Municipal de Ribécourt La Tour,

Réuni sous la présidence de Madame Christelle MARQUES, Maire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et de chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil Départemental en date du 08 juin 2026, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

- ✓ D'approuver le projet de modifications à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposées par la commission intercommunale d'aménagement foncier
- ✓ De créer les chemins dont le détail figure au tableau suivant ;
- ✓ De supprimer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau suivant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le 09 juillet 2026
Publication en date du 09 juillet 2026
Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
La Maire
Christelle MARQUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE NEUVILLE BOURJONVAL

Séance du 06/08/2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 03/08/2026

Date d'affichage : 03/08/2026

L'an deux mil vingt-six, le six août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Neuville-Bourjonval s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Lonni DEMARLE, Maire, en suite de convocation en date du 03/08/2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : DEMARLE Lonni ; DECOMBLE Bernadette ; DOLLÉ Nathalie ; PAJOT Pierre ; BAILLEUL Alison ; NOÉ Mélanie ; POUILLAUDE Romain ; LEBRET Paul

Absent : CARLIER Jean-Luc ; BOURLON Dorothée ; CATHELAIN Mathieu ; LEBRET Paul

Secrétaire : Madame Bernadette DECOMBLE est nommée secrétaire.
La séance est ouverte à 19 heures 30.

Délibération N°036/2026 : Créations, suppressions et modifications de voies communales et chemins ruraux dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental liée au projet du Canal Seine Nord-Europe

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.121-17 relatif aux créations, suppressions et modifications de chemins ruraux dans le cadre des opérations d'aménagement foncier ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan et le tableau des propositions de créations, suppressions et modifications de voies communales et de chemins ruraux ;

Vu la demande formulée par le Conseil départemental en date du 08/06/2026, invitant la commune à se prononcer sur ces propositions ;

Le Conseil Municipal de Neuville-Bourjonval, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ émet un **avis favorable** pour les projets suivants :

N° voirie sur le plan	Lieudit	Statut et dénomination	Travaux envisagés et / ou devenir	Observations
3		Route départementale n°7 de Gouzeaucourt à Hermaville	Chemin conservé	
9		Route départementale n°7 E1	Chemin conservé	
11		Voie communale n°8 d'Equancourt	Chemin conservé	
12		Voie communale n°9 des Luros	Chemin conservé	
14		Voie communale n°2 de Saint-Quentin	Chemin conservé	
20		Route départementale n°7 E1	Chemin conservé	
4		Voie communale dite chemin d'Hermies	Chemin conservé et renforcé	
17		Chemin rural dit de Bourjonval	Chemin conservé et renforcé	
21		Voie communale n°2 de Saint-Quentin	Chemin conservé et renforcé	
1		Voie communale dite chemin du Moulin	Chemin supprimé	
6	LES CHAMPS CABES	Voie communale dite chemin d'Havrincourt	Chemin supprimé	
15	LES LONGUES MENCAUDEES	Chemin d'exploitation	Chemin supprimé	Chemin appartenant à l'AFR de Neuville-Bourjonval
25	LES SCEURS LABESSE	Chemin d'exploitation	Chemin supprimé	Chemin appartenant à l'AFR de Neuville-Bourjonval
5	LA COUTURE DU MOULIN	Chemin d'exploitation	Chemin supprimé	Chemin appartenant à l'AFR de Neuville-Bourjonval remplacé par un chemin attribué à la commune sur toute sa longueur

➤ émet un **avis réservé** pour les projets suivants :

N° voirie sur le plan	Lieudit	Statut et dénomination	Travaux envisagés et / ou devenir	Observations
2	LA COUTURE DU MOULIN	Chemin d'exploitation	Chemin créé	Chemin attribué à la commune
	Pourquoi le chemin créé n'est-il pas droit ?			
7	LE FAUX CHARME	Chemin d'exploitation	Chemin créé	Chemin attribué à la commune
	Les voiries n° 7, 8 et 23 doivent être attribuées à la même entité.			
8	LE FAUX CHARME	Chemin d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
	Actuellement le chemin n'existe pas.			
10	ENTRE DEUX BOIS	Chemin d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
	Quelle sera la suite de ce chemin sur le territoire de Metz-en-Couture ?			
13		Voie communale n°9 des Luros	Chemin supprimé	
	Attention : présence de câbles éoliens souterrains avec compensation pour la commune.			
18	LES SCEURS LABESSE	Chemin d'exploitation	Chemin conservé et renforcé	
	Voir avec les écoulements.			
23		Voie communale dite chemin d'Havrincourt	Chemin conservé et renforcé	
	Voir la suite sur Ruyaulcourt ; faire le chemin droit pour les camions.			
24	DERRIERE LES HAIES	Chemin d'exploitation	Chemin créé	
	Le chemin existe déjà et doit aller jusqu'aux évacuations des eaux pluviales de Neuville-Bourjonval.			

➤ émet un **avis défavorable** pour les projets suivants :

N° voirie sur le plan	Lieudit	Statut et dénomination	Travaux envisagés et / ou devenir	Observations
16	LES LONGUES MENCAUDEES	Chemin d'exploitation	Chemin conservé	Chemin appartenant à l'AFR de Neuville-Bourjonval
	Proposition : chemin à supprimer.			
19	LES SCEURS LABESSE	Chemin d'exploitation	Chemin conservé	Chemin appartenant à l'AFR de Neuville-Bourjonval
	Proposition : chemin à supprimer ou à réduire.			

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 07/08/2026.

Pour Copie Conforme,
Fait à Neuville-Bourjonval, le 13/08/2026
Le Maire,
Lonni DEMARLE

Délibérations des communes sur le programme de travaux connexes, la délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'AFAFAFI et la prise en charge financière éventuelle de travaux

République Française
Département
PAS DE CALAIS
Arrondissement
ARRAS
Canton
BAPAUME

COMMUNE DE ROCQUIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Romain VAN CAENEGHEM, Maire, en suite de la convocation en date du 29 juin 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Messieurs Romain VAN CAENEGHEM, Raymond COCHE, Emmanuel WILLEKENS, Pascal COCHE, Sébastien BOUTEILLER, François DENIMAL, Mesdames Nadine BRIDELLE, Jennifer MOTTIER, Léa COUPE, Laura ROCHON.

Etait absente excusée : Madame Ingrid BACQUEVILLE
Madame Ingrid BACQUEVILLE donne pouvoir à François DENIMAL.
Madame Laura ROCHON est nommée secrétaire de séance.

Séance
Ordinaire

OBJET :

Délégation de maîtrise d'ouvrage à la nouvelle Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre reçue du Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental du lot 4 liée au projet du Canal Seine Nord Europe

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'au titre de l'article R.123-38 du code rural et de la pêche maritime, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a établi le programme de travaux connexes, comprenant des travaux de voiries et des aménagements hydrauliques et environnementaux, notamment sur des emprises communales.

Monsieur Le Maire précise qu'il est possible pour la commune de déléguer à la nouvelle Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront réalisés sur les emprises communales.

L'AFAFAFI réaliserait alors les travaux en bénéficiant d'un financement à 100 % soit par la Société du Canal Seine Nord Europe pour les travaux rendus nécessaire par l'ouvrage et ayant un intérêt agricole, soit par la commune pour les travaux n'ayant pas un intérêt agricole.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération décide à l'unanimité des membres présents :

- Approuve et autorise la réalisation des travaux connexes, conformément au tableau joint :
 - Des travaux de suppression, création et modification des voiries communales (voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation) financés à 100 % par la SCSNE ;
 - Des travaux hydrauliques et environnementaux financés à 100 % par la SCSNE ;
- Confie à l'AFAFAFI la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus sur les emprises communales,
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

La présente délibération sera transmise à **Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais**, pour visa.

Le Maire,
Romain VAN CAENEGHEM.

Certifié exécutoire pour transmission
en Préfecture, le 9 juillet 2026

Le Maire,

République Française
Département
PAS DE CALAIS
Arrondissement
ARRAS
Canton
BAPAUME

COMMUNE DE RUYAULCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BEDU, Maire, en suite de la convocation en date du 2 juillet 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Messieurs Daniel BEDU, Robert LEMAIRE, Jean-Marie PRUVOST, Cédric CAHIER, Frédéric MIGEON, Mesdames Marcelle DALOIN, Delphine CARRE, Céline CARON, Angélique VERMEULEN.

Etaient absents excusés : Monsieur Philippe BEDU, Madame Alexandra VILLION.

Madame Delphine CARRE est nommée secrétaire,

Séance
Ordinaire

OBJET :

Délégation de maîtrise d'ouvrage à la nouvelle Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre reçue du Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental du lot 4 liée au projet du Canal Seine Nord Europe.

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'au titre de l'article R.123-38 du code rural et de la pêche maritime, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a établi le programme de travaux connexes, comprenant des travaux de voiries et des aménagements hydrauliques et environnementaux, notamment sur des emprises communales.

Monsieur Le Maire précise qu'il est possible pour la commune de déléguer à la nouvelle Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront réalisés sur les emprises communales.

L'AFAFAFI réaliserait alors les travaux en bénéficiant d'un financement à 100 % soit par la Société du Canal Seine Nord Europe pour les travaux rendus nécessaire par l'ouvrage et ayant un intérêt agricole, soit par la commune pour les travaux n'ayant pas un intérêt agricole.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération décide à l'unanimité des membres présents :

➤ Approuve et autorise la réalisation des travaux connexes, conformément au tableau joint :

- Des travaux de suppression, création et modification des voiries communales (voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation) financés à 100 % par la SCSNE ;

- Des travaux hydrauliques et environnementaux financés à 100 % par la SCSNE ;

➤ Confie à l'AFAFAFI la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus sur les emprises communales,

➤ Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais, pour visa.

Le Maire,

Daniel BEDU.

Certifié exécutoire pour transmission
en Préfecture, le 7 juillet 2026
Le Maire,



Extrait du registre des délibérations

Le trente et un juillet deux mil vingt-six, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Gislain BOURY, en suite de convocation en date du 6 juillet adressée à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.
Etaient présents : tous les membres en exercice à l'exception de GIANNUNA Séverine
Madame KROL Mélanie est élue secrétaire de séance

Délibération N° 31072026.29

Objet : Aménagement Foncier

M. le Maire informe le conseil municipal de la lettre reçue du Conseil départemental dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental du lot 4 liée au projet du Canal Seine Nord Europe.

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'au titre de l'article R.123-38 du code rural et de la pêche maritime, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier a établi le programme de travaux connexes, comprenant des travaux de voiries et des aménagements hydrauliques et environnementaux, notamment sur des emprises communales.

M. le Maire précise qu'il est possible pour la Commune de déléguer à la nouvelle Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) la maîtrise d'ouvrage des travaux qui seront réalisés sur les emprises communales. L'AFAFAFI réaliserait alors les travaux en bénéficiant d'un financement à 100% soit par la Société du Canal Seine Nord Europe pour les travaux rendus nécessaire par l'ouvrage et ayant un intérêt agricole, soit par la commune pour les travaux n'ayant pas un intérêt agricole.

Le Conseil, après en avoir délibéré, n'est pas d'accord sur la réalisation d'un chemin pédestre entre le chemin perdu et le chemin communal de Bus. Le bornage des propriétés agricoles longeant le village est demandé. De plus la mairie a reçu un courrier de la part d'habitants rue du Moulin contestant le bornage effectué

Mme FONTAINE Josette n'est pas d'accord pour que le chemin fasse le tour de sa pâture. Par rapport aux bornes actuelles le long du village le chemin se retrouverait sur le talus. Pour les travaux connexes « plantation d'une parcelle communale au point 199, la commune prendra elle-même en charge les travaux et le financement.

Approuve et autorise la réalisation des travaux connexes, conformément au tableau et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit par les membres présents qui ont signé au registre.



Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le 03/08/2026
ID : 062-216200824-20260731-31072026_29-DE

Nombre de membres en exercice :	10	Certifiée rendue exécutoire après son envoi en préfecture le 03/08/2026 et sa publication le 03/08/2026
Nombre de membres présents :	9	
Nombre de procurations :	0	
Nombre de suffrages exprimés :	9	
Vote : contre : pour : 9 abstention :		
Date de convocation :	06/07/2026	